

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} Avril 2021

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Mme la Maire Laurence Devaux.

Membres présents : tous les conseillers en exercice. Mme Bunod et Sarrand, excusées pour participation au vote du budget du SIVU de la Chauillère, sont arrivées à partir du sujet « Budget Primitif 2021 ».

Secrétaire de séance : Mme Florence Zinck.

Ordre du Jour

- Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent
- Compte Administratif 2020
- Compte de Gestion 2020
- Budget Primitif 2021
- Vote des Taux d'Imposition 2021
- Subventions Associations 2021
- Défense contre l'incendie – Prise de compétence par PMA
- « Projet Santé » mis en œuvre par PMA
- Questions Diverses

Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent

Madame le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil du 26 février 2021 et demande si les conseillers ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion 2020 (Délibération 2021-04-01)

Le Maire présente le Compte de Gestion 2020 établi par le Trésorier Municipal. Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Compte Administratif 2020 (Délibérations 2021-04-02 et 2021-04-03 et 2021-04-04)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

Budget Communal (avec reprise des résultats)	
Dépenses de fonctionnement	110 895,66 €
Recettes de fonctionnement	150 819,84 €
Dépenses d'investissement	28 580,92 €
Recettes d'investissement	63 340,56 €

Budget Forêt (avec reprise des résultats)	
Dépenses de fonctionnement	36 299,05 €
Recettes de fonctionnement	46 219,09 €
Dépenses d'investissement	3 339,60 €
Recettes d'investissement	2 286,60 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte administratif, approuve sa conformité avec le compte Gestion, et approuve les affectations des résultats proposées par le Maire.

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

Budget primitif 2021 (Délibérations 2021-04-05 et 2021-04-06)

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, adopte à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2021 tel que proposé :

Budget Communal

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à 147 674,86 €

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 132 380,86 €

Budget Forêt

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à 36 867,04 €

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 4 753,00 €

Les bonnes ventes de bois de début d'année permettent de reverser la somme de 15 992,04 € du budget forêt au budget communal.

Subventions aux associations (Délibérations 2021-04-07 à 13)

Le Conseil accorde les subventions suivantes :

Amis de l'Hôpital	60 €uros
Animation Villageoise	350 €uros (dont participation au Marché du soir)
Comice Agricole	50 €uros
Entraide Communale St Marie	80 €uros
Office National des Anciens Combattants	20 €uros
Banque Alimentaire de Franche Comté	50 €uros
Randonneurs de la vallée du Rupt	50 €uros
Colis de Noël des seniors	entre 45 et 50€

Taux d'imposition 2021 (Délibération 2021-04-14)

Les communes ne doivent pas voter de taux de taxe d'habitation (TH) en 2021.

Le taux de foncier bâti majoré de l'ex taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

- La perte de ressources de la TH des résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le transfert de la part départementale de foncier bâti se traduit par un "réhaussement" du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB 2020 (18,08%) vient s'additionner au taux communal 2020.

Pour les redevables, la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière bâtie (qui ne correspondront plus qu'à une seule colonne sur l'avis d'imposition) est neutre

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide avec 10 voix pour, et une abstention, de ne pas augmenter les Taux d'imposition 2021.

Les taux sont établis comme suit :

- Taxe Foncière bâti = 17,86% (ancien taux de la commune) + 18,08% (ancien taux du département) = 35,94% (nouveau taux de référence pour la commune)
- Taxe Foncière non bâti = 19,47%

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

Défense contre l'incendie – Prise de compétence par PMA ((Délibération 2021-04-15)

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés.

Depuis la fusion-extension, deux régimes cohabitent au sein de Pays de Montbéliard Agglomération :

- Sur le territoire des 29 communes historiques de la Communauté d'Agglomération :
 - PMA a à sa charge l'entretien, le contrôle, la rénovation des poteaux d'incendie et leur déplacement lié aux travaux de voirie ;
 - Les communes ont à leur charge l'implantation nouvelle des poteaux d'incendie pour les zones urbanisées non couvertes.
- Sur le territoire des 43 communes anciennement membres d'une Communauté de Communes :
 - La maintenance des poteaux d'incendie et les investissements nécessaires au renouvellement, renforcement de la DECI, ne sont pas assurés au travers du service public communautaire d'eau potable et sont gérés et pris en charge directement par les communes.

Lors du Conseil d'Agglomération du 19 novembre 2020, il a été proposé et voté d'intégrer dans les statuts de la Communauté d'Agglomération :

« En matière de défense extérieure contre l'incendie, l'entretien, le contrôle et la rénovation des poteaux d'incendie et leur déplacement dans le cadre des travaux de voirie. »

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire (reçue le 26/02), pour se prononcer sur la modification statutaire proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération, telle que présentée.

« Projet Santé » mis en œuvre par PMA (Délibération 2021-04-16)

Jeudi 17 décembre 2020, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de la prise d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de santé dont la formulation est la suivante :

« En matière de santé :

Toute action et politique visant à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale, notamment en facilitant l'installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le portage immobilier.

La coordination de toute initiative et/ou action menée(s) en la matière. »

La décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération.

Après présentation et échange sur l'esprit du projet de santé porté par PMA, le Conseil Municipal décide à la majorité par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions d'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération, telle que présentée.

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

Informations et Questions Diverses

➤ **Sivu de la Chauillère (Ecole)**

Le budget Primitif 2021 a été voté. La participation de la commune de St Julien est de 10,42€ par habitant et par mois, en baisse de 10,9% par rapport à 2020.

➤ **Sivu de la Baumette (employé communal)**

Le budget Primitif 2021 a été voté. La participation des communes pour 2021 est en hausse de 7% afin de participer à l'achat d'un nouveau camion.

➤ **Travaux forestiers**

L'ONF a proposé de réaliser divers travaux forestiers pour la somme de 1370€. La commission Bois se réunira pour décider des travaux à engager

➤ **Marché du Soir**

La candidature de St Julien a été retenue un Marché du Soir se tiendra à St Julien autour de la Fontaine vendredi 17 septembre 2021.

Nous reviendrons en temps voulu sur ce sujet car toutes les volontés seront bienvenues pour aider à l'organisation du marché.

Commission urbanisme

Un Permis de Construire déposé par M. Eric Camos pour construction d'une maison Grande Rue. Cette demande est transmise à PMA pour instruction.

La séance est levée à 22h45

Délibération N°D2021-04-01 (Compte de Gestion 2020)

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les comptes de gestion du budget principal et du budget bois, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve les comptes de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ampliation de la présente délibération est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet.*
- Madame la Trésorière Payeur Général*

Délibération N°D2021-04-02 (Compte Administratif 2020)

Mme le Maire après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2020, le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré se retire au moment du vote.

L'assemblée délibérante élit M. Dominique MOINE, Conseiller en charge du budget, Président de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1. Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :*

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

CA COMMUNAL 2020	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0.00 €	32 474.34 €	0.00 €	11 774.11 €	0.00 €	44 248.45 €
Opérations de l'exercice	28 580.92 €	30 866.22 €	110 895.66 €	139 045.73 €	139 476.58 €	169 911.95 €
TOTAUX	28 580.92 €	63 340.56 €	110 895.66 €	150 819.84 €	139 476.58 €	214 160.40 €
Résultats de clôture	0.00 €	34 759.64 €	0.00 €	39 924.18 €	0.00 €	74 683.82 €
Restes à réaliser	94 470.00 €	38 044.00 €			94 470.00 €	38 044.00 €
TOTAUX CUMULES	123 050.92 €	101 384.56 €	110 895.66 €	150 819.84 €	233 946.58 €	252 204.40 €
RESULTATS DEFINITIFS	21 666.36 €	0.00 €	0.00 €	39 924.18 €	0.00 €	18 257.82 €

CA FORET 2020	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	2 286.00 €	0.00 €	0.00 €	5 176.32 €	2 286.00 €	5 176.32 €
Opérations de l'exercice	1 053.00 €	2 286.00 €	36 299.05 €	41 042.77 €	37 352.05 €	43 328.77 €
TOTAUX	3 339.00 €	2 286.00 €	36 299.05 €	46 219.09 €	39 638.05 €	48 505.09 €
Résultats de clôture	1 053.00 €	0.00 €	0.00 €	9 920.04 €	0.00 €	8 867.04 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	3 339.00 €	2 286.00 €	36 299.05 €	46 219.09 €	39 638.05 €	48 505.09 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 053.00 €	0.00 €	0.00 €	9 920.04 €	0.00 €	8 867.04 €

2. *Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.*

3. *Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.*

4. *Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Madame la Trésorière Payeur Général*

Délibération N°D2021-04-03 (Affectation Résultats du Budget Principal 2020)

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants

Résultats des comptes

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

Affectation Résultats 2020	Résultat CA 2019	Virement à la section investissement au titre de l'affectation du résultat (1068) 2019	Résultat de l'exercice (Hors 1068) 2020	Restes à réaliser au 31/12/2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre pour l'affectation des résultats	001 et 002 à reprendre
Section Investissement	32 474,34 €	/	2 285,30 €	-94 470,00 € 38 044,00 €	-56 426,00 €	-21 666,36 €	34 759,64 €
Section Fonctionnement	30 599,77 €	18 825,66 €	28 150,07 €	/	/	39 924,18 €	18 257,82 €

*Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter ce résultat comme suit :*

Affectation résultats

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU	31/12/2020	39 924,18 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		21 666,36 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIT :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne FR 002)		18 257,82 €
Total affecté au c/ 1068 :		21 666,36 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU :	31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne FD 002- Dépenses)		0,00 €

Ampliation de la présente délibération est transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Madame la Trésorière Payeur Général*

Délibération N°D2021-04-04 (Affectation Résultats du Budget Bois 2020)

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants

Affectation Résultats 2020	Résultat CA 2019	Virement à la section investissement au titre de l'affectation du résultat (1068) 2019	Résultat de l'exercice (Hors 1068) 2020	Restes à réaliser au 31/12/2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre pour l'affectation des résultats	001 et 002 à reprendre
Section Investissement	-2 286,60 €		1233.60 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-1 053,00 €	-1 053,00 €
Section Fonctionnement	7 462,92 €	2 286,60 €	4 743,72 €	/	/	9 920,04 €	8 867,04 €

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU	31/12/2020	9 920,04 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		1 053,00 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne FR 002)		8 867,04 €
Total affecté au c/ 1068 :		1 053,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU :		31/12/2020
Déficit à reporter (ligne FD 002- Dépenses)		0,00 €

Ampliation de la présente délibération est transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Madame la Trésorière Payeur Général*

Délibération N°D2021-04-05 (Budget Primitif 2021)

Vu le projet de Budget Primitif présenté par Madame le Maire de St-Julien pour l'exercice 2021, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET COMMUNAL

Section de Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = 147 674,86 €

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes = 132 380,86 €

BUDGET BOIS

Section de Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = 36 867,04 €

Section d'Investissement :

Dépenses = Recettes = 4 753,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, adopte à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2021 tel que présenté.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Monsieur le Trésorier Municipal*

Délibération N°D2021-04-06 (Budget Forêt : Reversement de l'excédent au budget principal.)

Le Conseil Municipal constatant un excédent d'exploitation de 15 992,04 Euros dans le Budget Forêt 2021, décide le versement d'une somme équivalente au Budget Principal.

Par conséquent les liquidations suivantes seront ordonnées :

- *Un mandat de 15 992,04 Euros au compte 6522 du Budget Forêt.*
- *Un titre de 15 992,04 Euros au compte 7551 du Budget Communal*

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

- *Monsieur le Trésorier Municipal*

Délibération N°D2021-04-07 (Subvention Amis de l'Hôpital)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 60 Euros à l'association « Les Amis de l'Hôpital ».

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet.*
- Monsieur le Receveur Municipal*
- Monsieur le Président de L'association « Les Amis de l'Hôpital »*

Délibération N°D2021-04-08 (Subvention Animation Villageoise St-Julien)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 350 Euros à l'association « L'Animation Villageoise » de Saint Julien Lès Montbéliard.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Monsieur le Receveur Municipal.*
- *Madame la Présidente de l'association « Animation villageoise »*

Délibération N°D2021-04-09 (Subvention Comice Agricole)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 Euros au comice Agricole du Pays de Montbéliard.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Monsieur le Receveur Municipal*
- *Monsieur le Président du Comice Agricole du Pays de Montbéliard.*

Délibération N°D2021-04-10 (Subvention L'Entraide Communale de Sainte Marie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 80 Euros à l'association « L'Entraide Communale de Sainte Marie »

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet.*
- Monsieur le Receveur Municipal*
- Monsieur le Président de l'association « Entraide Communale de St Marie »*

Délibération N°D2021-04-11 (Subvention office national des anciens combattants du Doubs)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 20 Euros, au service départemental de l'office national des anciens combattants du Doubs en substitution de la vente des Bleuets de France pour l'année en cours.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Monsieur le Receveur Municipal*
- *Monsieur le Directeur du service départemental de l'Office National des Anciens Combattant du Doubs.*

Délibération N°D2021-04-12 (Subvention Banque Alimentaire de Franche Comté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 Euros, à l'association Banque Alimentaire de Franche Comté.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

St JULIEN LES MONTBELIARD

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Monsieur le Receveur Municipal*
- *Monsieur le Président de l'association Banque Alimentaire de Franche Comté*

Délibération N°D2021-04-13 (Subvention Randonneurs de la Vallée du Rupt)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 Euros, à l'association des Randonneurs de la Vallée du Rupt.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Monsieur le Receveur Municipal*
- *Monsieur le Président de l'association des Randonneurs de la Vallée du Rupt*

Délibération N°D2021-04-14 (Taux d'imposition 2021)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition locale pour l'exercice 2021.

Vu le projet de budget primitif présenté ce jour par Madame le Maire de St Julien ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ne pas modifier les taux d'imposition des quatre taxes pour l'année 2021. Par conséquent les taux sont votés comme suit :

- *Taxe Foncière bâti = 35,94 %*
- *Taxe Foncière non-bâti = 19,47 %*
- *Cotisation Foncière Entreprise = sans objet*

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Monsieur le Trésorier Municipal*

Délibération N°D2021-04-15 (Pays de Montbéliard Agglomération – Modification statutaire – Intégration d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de défense extérieure contre l'incendie)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5216-5 et L5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2020-11-18-001 du 18 novembre 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération «Pays de Montbéliard Agglomération», créée le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° C2020/366 adoptée par le Conseil de Communauté le 19 novembre 2020,

Considérant que par cette délibération, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de la prise d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de défense extérieure contre l'incendie dont la formulation est la suivante :

« En matière de défense extérieure contre l'incendie, l'entretien, le contrôle et la rénovation des poteaux d'incendie et leur déplacement dans le cadre des travaux de voirie. »

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les Conseils Municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité d'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération, telle que présentée.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Pays de Montbéliard Agglomération*

Délibération N°D2021-04-16 (Pays de Montbéliard Agglomération – Modification statutaire – Intégration d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de santé)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5216-5 et L5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2020-11-18-001 du 18 novembre 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération «Pays de Montbéliard Agglomération», créée le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° C2020/437 adoptée par le Conseil de Communauté le 17 décembre 2020,

Considérant que par cette délibération, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de la prise d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de santé dont la formulation est la suivante :

« En matière de santé :

Toute action et politique visant à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale, notamment en facilitant l'installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le portage immobilier.

La coordination de toute initiative et/ou action menée(s) en la matière. »

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les Conseils Municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide à la majorité par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions d'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération, telle que présentée.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Sous-Préfet.*
- *Pays de Montbéliard Agglomération*

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} avril 2021	
Sujets abordés en cours de séance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent ➤ Compte Administratif 2020 ➤ Compte de Gestion 2020 ➤ Budget Primitif 2021 ➤ Vote des Taux d'Imposition 2021 ➤ Subventions Associations 2021 ➤ Défense contre l'incendie – Prise de compétence par PMA ➤ « Projet Santé » mis en œuvre par PMA ➤ Questions Diverses
Délibérations	Libellé
D2021-04-01	<i>Compte de Gestion 2020</i>
D2021-04-02	<i>Compte Administratif 2020</i>
D2021-04-03	<i>Affectation des résultats budget communal</i>
D2021-04-04	<i>Affectation des résultats budget bois</i>
D2021-04-05	<i>Budget Primitif 2021</i>
D2021-04-06	<i>Reversement budget forêt vers budget communal</i>
D2021-04-07	<i>Subvention Amis de l'Hôpital</i>
D2021-04-08	<i>Subvention Animation Villageoise St-Julien</i>
D2021-04-09	<i>Subvention Comice Agricole</i>
D2021-04-10	<i>Subvention Entraide Communale Sainte Marie</i>
D2021-04-11	<i>Subvention Office National des Anciens Combattants et Victime de Guerre Bleuets de France</i>
D2021-04-12	<i>Subvention Randonneurs de la Vallée du Rupt</i>
D2021-04-13	<i>Subvention Banque Alimentaire de Franche Comté</i>
D2021-04-14	<i>Taux d'Imposition 2021</i>
D2021-04-15	<i>Défense contre l'incendie – Prise de compétence par PMA</i>
D2021-04-16	<i>« Projet Santé » mis en œuvre par PMA</i>

Nom des conseillers	Présent	Absent	Signature
Boillot Hervé	X		
Bunod Claudine	X		
Devaux Laurence	X		
Girardot Jacques	X		
Moine Dominique	X		
Perrey Eric	X		
Pétrequin Jean-Mary	X		
Pétrequin Stéphane	X		
Picquart Daniel	X		
Sarrand Sandrine	X		
Zinck Florence	X		